

11^e programme Sauvons l'eau 2019-2024





Les priorités du 11^e programme

Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

- Mettre en œuvre les priorités des programmes de mesures, dans une approche par bassin versant et dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
 - **restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques** : agir sur la morphologie, l'hydrologie, la continuité écologique
 - **préserver et restaurer le fonctionnement des zones humides**
- **Restaurer les milieux marins** : lutte contre les pollutions sur le littoral, organisation des mouillages, restauration des habitats, surveillance



Les priorités du 11^e programme

Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

- Soutenir la **gestion intégrée**, l'**animation** et l'**éducation** à la préservation des milieux aquatiques
- Encourager les **actions transversales**, la restauration et la préservation des **zones humides jouant un rôle clé pour le changement climatique**
- Contribuer à la **reconquête de la biodiversité** au-delà des milieux aquatiques : restauration des continuités et fonctionnalités écologiques (trame turquoise)



Les priorités du 11^e programme

Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

- Budget global programme (2019-2024)

2,64 milliards €

- Budget global milieux (2019-2024)

460 millions €



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Agir sur la morphologie – Agir sur l'hydrologie

- Accompagnement des **études intégrées** : études EBF, stratégie foncière...
- Accompagnement des **travaux de restauration** intégrant les études préalables aux travaux, les travaux + ingénierie, maîtrise foncière, travaux connexes, suivis efficacité milieux, entretien post-travaux



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Agir sur la morphologie – Agir sur l'hydrologie

- **Conditions d'attribution des aides**
 - Masse d'eau avec **Mesure PDM** (sauf pour études)
 - **Approche globale bassin versant** : argumentaire, animation, instance de concertation
 - **Hydrologie** : au-delà des obligations réglementaires



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Agir sur la continuité écologique

● Opérations éligibles :

- Les effacements / démantèlement (barrages, seuils, etc) dans la limite du respect de la réglementation,
- Les passes à poisson ou autres dispositifs de franchissement uniquement pour les ouvrages en tronçon classé Liste 2 ou concerné par les poissons migrateurs ou l'Apron ou par une mesure pour atteindre le bon état de la rivière (PDM du SDAGE)

PRIORITE aux ouvrages identifiés dans la liste prioritaire de bassin



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Préserver et restaurer le fonctionnement des zones humides

- Accompagnement des **études intégrées** : Plan de Gestion Stratégiques, Plans de gestion opérationnels, Stratégies foncières...
- Accompagnement des **travaux de restauration des zones humides dégradées** intégrant les études préalables aux travaux, les travaux + ingénierie, maîtrise foncière, travaux connexes, suivis efficacité milieux, entretien post-travaux
- Accompagnement de **l'acquisition des zones humides menacées**



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Soutenir la gestion intégrée et l'animation

- **Animation territoriale**
 - Emergence et mise en œuvre de projet structuration Maîtrise d'Ouvrage (Etudes GEMAPI, Concertation)
 - Elaboration et mise en œuvre démarche contractuelle
- **Têtes de réseaux/Assistance technique**
- **Communication thématique**



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Contribuer à la reconquête de la biodiversité

- Accompagnement l'élaboration des **Stratégies régionales** (études, animation – agence régionale de la biodiversité)
- Accompagnement de **la restauration de la Trame**

Turquoise :

- Fonctionnement globale de la Trame Turquoise et restauration des corridors écologiques
- Etudes/travaux + animation, communication, maîtrise foncières, suivi efficacité
- *Non éligible : inventaires, PNA, observatoires, éducation env.*



Taux d'aides **jusqu'à**

30% pour l'accompagnement réglementaire, le post-sinistre et les aides exceptionnelles contractuelles

Par exemple : conformité réglementaire réseaux assainissement, filière boues, post sinistre, entretien des cours d'eau

50% pour les actions relevant des SDAGE, des programmes de mesures et de la gestion durable

- Station et réseaux d'assainissement points noirs pour les milieux, station innovante
- Gestion durable des services d'eau et d'assainissement
- Continuité, morphologie, zones humides
- Economies d'eau (alimentation en eau potable)
- Animation sauf cas particuliers

70% de manière ciblée sur certaines politiques et/ou opérations

- Partage de la ressource, économies d'eau et substitution (hors AEP)
- Captages prioritaires, ressources stratégiques pour l'eau potable
- Certaines opérations de préservation et restauration des milieux
- Dans les zones de revitalisation rurale
- Pour la communication et l'animation des têtes de réseau

Les priorités du 11^e programme

Reconquérir la biodiversité et les milieux aquatiques

Le bassin Rhône-Méditerranée comprend **2 791 masses d'eau superficielle** dont :

- 2 536 masses d'eau naturelle (MEN) ;
- 233 masses d'eau fortement modifiées (MEFM) ;
- 22 masses d'eau artificielles (MEA).

49 ME plans d'eau avec des mesures PDM

Catégories de masses d'eau	Nombre de MEN	Nombre de MEFM	Nombre de MEA	TOTAL
Cours d'eau	2 451	178	9	2 638
Plans d'eau	36	45	13	94
Eaux de transition	23	4	-	27
Eaux côtières	26	6	-	32
TOTAL	2 536	233	22	2 791



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Exemples d'opérations financées

● Etudes

- Caractérisation et suivi des cyanobactéries/Détermination de l'origine des nutriments et flux – Lac de Devesset –(2022-2023)
- Etude du fonctionnement hydraulique du Lac des Rousses (2020)
- Etude du fonctionnement hydrologique et de la qualité des eaux du Lac Achard et des zones humides connexes (2021)



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Exemples d'opérations financées

● Travaux

- Suivis écologiques Lac du Bourget (en complément du suivi DCE)
- Restauration d'une partie de la zone humide du bout du lac d'Annecy (secteurs Glières et mare) – (2021)
- Travaux de restauration du lac de Chambly, de son marais et du Hérisson – (2022) – *Opération transversale*



Restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques

Exemples d'opérations financées

- **AAP Biodiversité**

- Restauration des fonctionnalités écologiques de la Trame turquoise des lacs temporaires du Centre-Var (2023)
- Plan de restauration des lacs d'altitude (2021)
- Plan d'actions en faveur de la végétation littorale du lac du Bourget (2020)



Merci de votre attention